

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 134/SLAG portant modification de l'article R.224-2 du code l' aviation civile concernant les redevance déportuaires.

n° 134/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 mars 1974

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro
25 mars 1974

VISAS

Vul l'article 42 de la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à nisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commiseria de la République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le territoire français des Afars et des Issas. Le décret n° 74-179 du 26 février 1974 portant modification de l'article R. 224-2 du code de l'aviation civile concernant les redevances aéroportuaires.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.